



REPUBLIQUE DU BURUNDI

ASSEMBLEE NATIONALE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL DNCMP/23/F/2009 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE CONNEXION SATELLITAIRE (V S AT) A L'ASSEMBLEE NATIONALE.

FINANCEMENT : ASSEMBLEE NATIONALE DU BURUNDI

Mars 2009

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES

-DATE DE PUBLICATION : 18/02/2009

-DATE D'OUVERTURE : 25/03/2009

1. Objet du marché

L'Assemblée Nationale du Burundi invite, par le présent avis d'appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une connexion satellitaire (V S A T) à l'Assemblée Nationale.

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

2. Financement

Le présent marché est entièrement financé par le budget extraordinaire d'investissement (B.E.I) alloué à l'Assemblée Nationale pour l'exercice 2009.

3. Participation

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques, financières et d'une expérience prouvée en matière de fourniture, et de mise en service des équipements informatiques et la mise en service d'une connexion satellitaire.

4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de services aux adresses ci-après :

- Au siège de l'Assemblée Nationale sis au Palais des Congrès de KIGOBE au bureau du Secrétaire Général Administratif ou peut être téléchargé sur le site www.assemblee.bi
- A la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics B P 2087 Bujumbura, Avenue Patrice Lumumba, Immeuble Excellence House, 4 ème étage.

Le dossier sera acquis à l'Assemblée Nationale sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille francs burundais (50.000 fbu)** au compte n°1101/070 ouvert au nom de l'Assemblée Nationale à la Banque de la République du Burundi **(B.R.B.)**.

5. Garantie de soumission

Une garantie de soumission d'un montant forfaitaire d'**Un million francs burundais (1 000 000 BIF)** est exigée.

6. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique en deux étapes, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. L'ouverture des offres techniques sera faite le 25/03/ 2009 à 10 heures et puis suivra l'ouverture des offres financières le même jour à 15 heures dans l'une des salles de l'Assemblée Nationale. Le soumissionnaire dont son offre technique est rejetée, se verra disqualifié d'office.

7. Présentation et Dépôt des offres

Les offres rédigées obligatoirement en langue française et accompagnées de prospectus technique doivent être déposées au Secrétariat du Secrétaire Général Administratif au plus tard le 24/03/ 2009 à 17 heures 30 minutes.

Les offres peuvent également être remises main en main au Président de la séance lors de l'ouverture des offres avant que celui-ci ne déclare la séance ouverte.

8. Prix de l'offre

Le prix de soumission s'entend hors droits de douanes, hors droits compensatoires, mais les Taxes de Transactions et redevances administratives comprises.

9. Monnaie de l'offre

Les offres seront libellées en francs burundais. Le prix est ferme, non

révisable et non actualisable.

10. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture des offres.

II. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. Objet du marché

L'Assemblée Nationale du Burundi invite, par le présent avis d'appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une connexion satellitaire (V S A T).

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

2. Financement

Le présent marché est entièrement financé par le budget extraordinaire d'investissement (B.E.I) alloué à l'Assemblée Nationale pour l'exercice 2009.

3. Participation

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques, financières et d'une expérience prouvée en matière de fourniture et de mise en service des équipements informatiques et la mise en service d'une connexion satellitaire.

4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de services aux adresses ci-après :

- Au siège de l'Assemblée Nationale sis au Palais des Congrès de KIGOBE au bureau du Secrétaire Général Administratif ou peut être téléchargé sur le site www.assemblee.bi
- A la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics B P 2087 Bujumbura, Avenue Patrice Lumumba, Immeuble Excellence House, 4 ème étage.

Le dossier sera acquis à l'Assemblée Nationale sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille francs burundais (50.000 fbu)** au compte n°1101/070 ouvert au nom de l'Assemblée Nationale à la Banque de la République du Burundi **(B.R.B.)**.

5. Garantie de soumission

Une garantie de soumission d'un montant forfaitaire d'**un million de francs burundais (1 000 000 BIF)** est exigée.

La garantie de soumission se présentera sous l'une des formes suivantes:

- Une garantie délivrée ou avalisée par une banque commerciale du Burundi ;
- Un chèque de banque avalisé par une banque commerciale du Burundi émis à l'ordre de l'Assemblée Nationale du Burundi ;
- Un chèque certifié tiré sur une banque commerciale du Burundi émis à l'ordre de l'Assemblée Nationale du Burundi ;
- La garantie de soumission doit être valable pendant trente (30) jours, au moins, au-delà de la validité de l'offre, soit au total 120 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

La garantie de soumission **sera saisie par l'Assemblée Nationale**

sans autre forme de procès :

- a) si le candidat retire son offre pendant la période de validité de l'offre ;
- b) si le candidat s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité, est incapable de fournir la garantie bancaire de bonne fin d'exécution ;

Si le soumissionnaire gagnant n'est pas en mesure de fournir et d'installer le matériel dans les délais prévus par le présent D.A.O, l'Assemblée Nationale se verra dans l'obligation d'appliquer les pénalités prévues dans le présent D.A.O sans aucune autre forme de concession.

Le modèle de garantie de soumission est présenté à l'Annexe 3.

6. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique en deux étapes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. L'ouverture des offres techniques sera faite le 25/03/2009 à 10 heures et puis suivra l'ouverture des offres financières le même jour à 15 heures dans l'une des salles de l'Assemblée Nationale. Le soumissionnaire dont l'offre technique est rejetée, se verra disqualifié d'office.

7. Présentation et Dépôt des offres

Les offres rédigées obligatoirement en langue française et accompagnées de prospectus techniques doivent être déposées au Secrétariat du Secrétaire Général Administratif au plus tard le 24/03/2009 à 17 heures 30 minutes.

Les offres peuvent également être remises main en main au Président de la séance lors de l'ouverture des offres avant que celui-ci ne déclare la séance ouverte.

Elles seront contenues dans une enveloppe extérieure scellée, neutre et ne portant aucune mention du soumissionnaire autre que les suivantes :

- 1) dans le coin supérieur gauche : l'objet de l'appel d'offres ;

- 2) au milieu : l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres pour le dépôt des offres ;
- 3) dans le coin inférieur droit : "*A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des soumissions*".

La présentation des offres se fera de la manière suivante :

- 1) L'enveloppe extérieure scellée contiendra deux (2) enveloppes intérieures également scellées portant l'une la mention: "*Offre Technique*" et l'autre la mention: "*Offre Financière*".
- 2) Toute offre, dont l'enveloppe extérieure porte un signe autre que ceux requis sera rejetée.

L'enveloppe intérieure scellée portant la mention "*Offre Technique*" devra contenir les pièces ci-dessous :

1. l'acte d'engagement suivant le modèle en annexe 1 ;
2. la preuve d'achat du D.A.O. ;
3. la garantie de soumission établie suivant le modèle en annexe2 ;
4. la déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 6 ;
6. l'attestation de non redevabilité du département des impôts ;
7. les prospectus techniques (catalogue, photo, dessin), certificat d'origine et d'assurance-qualité du fabricant et des systèmes d'exploitation et autres données justifiant la conformité des fournitures aux documents d'appel d'offres. Les prospectus doivent être en langue française. Toutefois, les prospectus en langue anglaise pourront être acceptés si les spécifications techniques de ces prospectus sont suivies d'une traduction en français. Les photocopies truquées, montées, scannées et les prospectus téléchargés sur Internet ne seront pas acceptés ;
8. une note détaillant comment le soumissionnaire prévoit assurer le service après vente ;

9. numéro d'identification fiscale (NIF) ;
10. attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS;
11. le délai d'exécution ;
12. une attestation de non faillite de moins de trois mois à la date de dépôt des offres et délivrée par la juridiction compétente ;
13. un extrait de l'inscription au registre de commerce en photocopie légalisée ;
14. la garantie et état de service après vente avec fourniture des pièces de rechange (le cas échéant) offerts par le fabricant et assurés par le vendeur pour le matériel proposé (durée et contenu de la garantie) ;
15. la liste du personnel à affecter à l'exécution du marché par le soumissionnaire . Les sociétés ou entreprises doivent présenter les pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement ;
16. le certificat d'origine qui doit montrer clairement que toutes les fournitures proviennent d'un pays membre de l'Union Européenne ;
17. la fiche de renseignement sur le fournisseur remplie, signée et cachetée suivant le modèle en annexe 4.

N.B. : L'absence et/ou la non conformité de l'un des documents susmentionnés constitue un caractère exclusif du soumissionnaire.

L'enveloppe intérieure scellée portant la mention "*Offre Financière*" devra contenir les pièces ci-dessous :

1. la soumission datée, signée et cachetée avec précision des noms et qualité du signataire ;

2. le descriptif et le bordereau des prix unitaires, paraphés à chaque pages, datés, signés et cachetés aux dernières pages par le soumissionnaire ;

3. tout autre élément pouvant faciliter l'évaluation de l'offre financière;

La soumission est établie en un original qui porte d'une façon visible la mention « **Original** » et 6 copies signées de la même façon que l'original. En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fait foi.

8. Prix de l'offre

Le prix de soumission s'entend hors droits de douanes, hors droits compensatoires, mais les Taxes de Transactions et redevances administratives comprises.

9. Monnaie de l'offre

Les offres seront libellées en francs burundais. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable.

10. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Du régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis au régime fiscal de droit commun. Les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge du fournisseur qui est tenu de faire enregistrer le marché.

12 Critères d'attribution du marché

L'attribution du marché sera fait en tenant compte des critères suivants :

- des prix offerts ;
- du respect des caractéristiques techniques demandées ;

- de la garantie et du service après vente ;
- du délai de livraison ;
- des documents exigés par le présent D.A.O.

13. Délai de garantie et service après vente

Le fournisseur devra donner un délai de garantie de 12 mois. Il devra en outre s'engager à assurer un service après vente garantissant l'entretien, la réparation et la disponibilité des pièces de rechanges durant cette période.

Le fournisseur doit assurer les garanties commerciales habituelles pendant un délai de **douze mois** après la réception provisoire conformément aux dispositions contractuelles.

En cas de panne ou de vice de fabrication des fournitures couvertes par la garantie, le fournisseur est tenu de réparer ou de remplacer le produit défectueux dans **un délai maximum d'un mois** après notification par l'utilisateur.

14. Garantie de bonne fin d'exécution

L'attributaire devra déposer à l'Assemblée Nationale du Burundi, dans un délai de 10 jours à compter de la date de la notification de la commande, un cautionnement de bonne fin d'exécution du marché, et représentant 5% (Cinq pour cent) du montant total du marché.

15. Délai de livraison

Le délai de livraison est de 60 (soixante) jours au maximum à partir de la date de réception par l'attributaire de la lettre de commande.

16. Modalités de règlement

Le paiement à titre de ce marché sera effectué par virement bancaire après la livraison sur présentation de la facture en original, de la lettre de commande en original et du procès verbal de réception.

17. Réception du matériel

Le matériel sera réceptionné par une Commission technique désignée par la personne responsable des marchés à l'Assemblée Nationale. Elle portera sur la vérification du respect des caractéristiques techniques demandées. Un procès verbal sera dressé à cet effet.

Passé le délai de livraison, les services compétents de l'Assemblée Nationale se réserveront le droit d'appliquer sans restriction au fournisseur les pénalités sans recours ni concessions.

Le matériel fourni doit obligatoirement être accompagné du certificat d'origine délivré par le concessionnaire du pays expéditeur.

La réception provisoire ne sera effectuée qu'après présentation par le fournisseur, de la totalité des bordereaux de livraison de toutes les fournitures.

18. Pénalités de retard

A défaut par le fournisseur de livrer à l'Assemblée Nationale le matériel commandé dans les délais prescrits, il lui sera appliqué une pénalité égale à 1 % du montant du marché pour chaque jour calendrier de retard dûment constaté. Cette pénalité ne devra toutefois pas dépasser de 10 % du montant global du marché. A partir de ce plafond l'Assemblée Nationale procédera à la résiliation pure et simple du marché.

19. Règlement des litiges

Tout litige relatif au présent marché sera soumis d'abord au règlement à l'amiable, ensuite à l'arbitrage de l'Agence National de Régulation des Marchés Publics du Burundi. Enfin, si ce litige persiste, il en sera de la compétence de la Cour Administrative de Bujumbura.

20 .Spécifications techniques

Mise en service d'une connexion satellitaire(V S A T)

A. Caractéristiques minimales:

1. Connexion Internet par VSAT

- Equipement satellite bi-directionnel composé d'une antenne 180cm en bande C ou en bande Ku, d'une tête d'Emission/Réception, d'un Modem Emission/Réception, d'un pied de fixation, des câbles et connecteurs ;
- Le prestataire indique dans son offre les spécifications techniques requises pour les différents composants de l'équipement satellite ;

2. Configuration

Le prestataire indique dans son offre :

- la configuration avec le réseau local existant ;
- les propositions pour la connexion local wireless;
- le type d'abonnement. Celui-ci comprend un nom de domaine (choix du client) et une adresse IP publique ;
- la configuration VoIP avec adresse publique ;
- un serveur de sécurité dédié. Le prestataire indique tous les services du serveur liés à :
 - * la sécurisation du réseau étendu (WAN) :
 - 1 port WAN 10/100 pour le raccordement d'un modem xDSL, Cable, WiMax ou Satellite ;
 - Protocoles PPPoE, DHCP, IP Statique, PPTP, L2TP et cable ;
 - * Réseau local filaire :
 - Commutateur Ethernet 4 ports 10/100 auto MDI/MDI-X ;
 - * Réseau local sans fil (WLAN) :
 - Normes 802.11g et 802.11b ;
 - WDS ;
 - Fréquences/canaux utilisés : 2402 à 2483.5 MHz ;
 - 1 antenne orientable et amovible (RSMA) ;

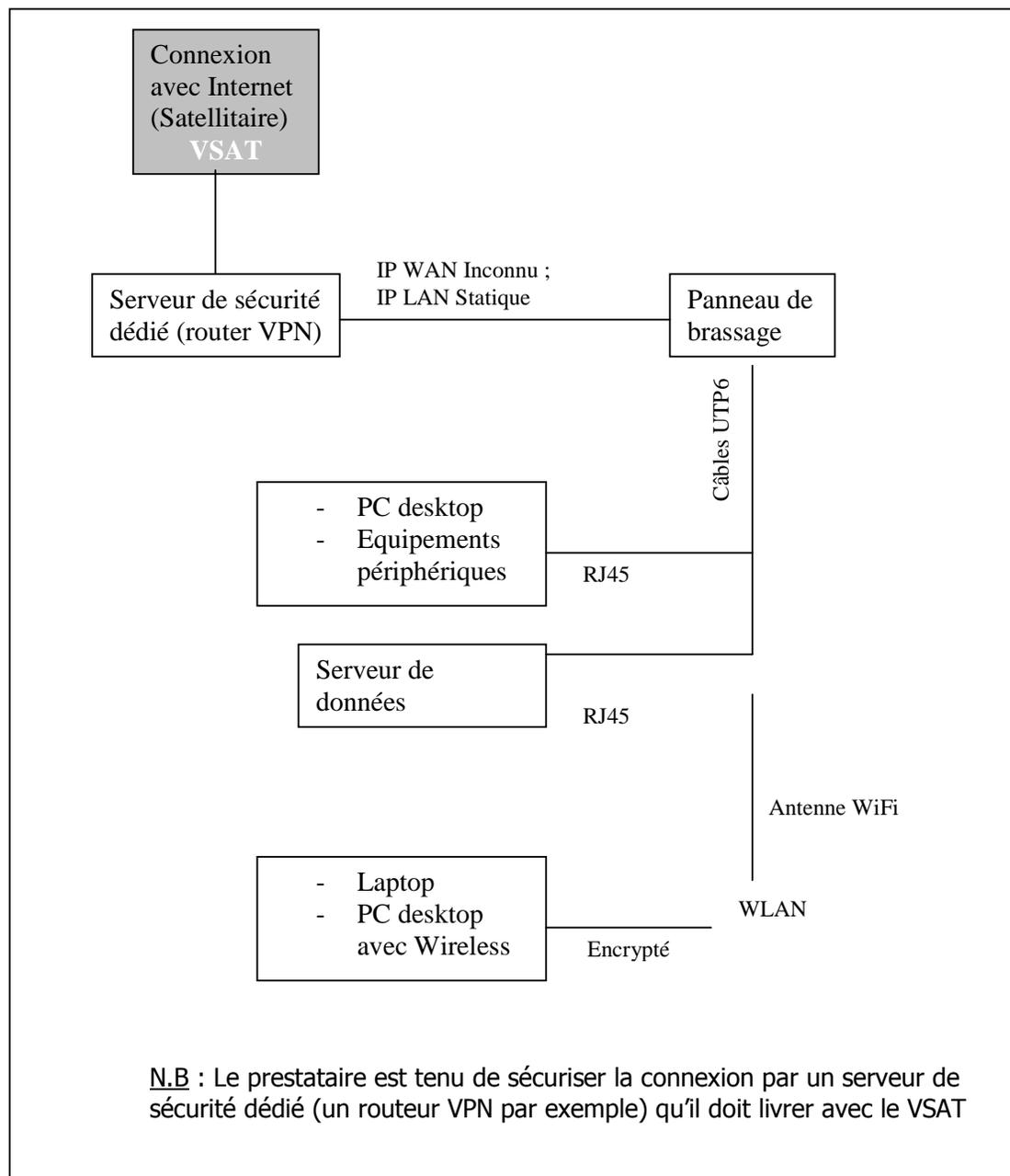
- Cryptages WEP, WPA, et WPA2, Contrôle des adresses MAC, Gestion et masquage du nom de réseau SSID
- * Caractéristiques réseau :
 - Serveur et client DHCP ;
 - Table de routage IP statique ;
 - DNS dynamique pour la gestion des noms de domaine ;
- * VPN
 - 50 tunnels VPN IPsec simultanés ;
 - 10 tunnels VPN PPTP simultanés en mode client ;
 - Cryptage DES/3DES et AES ;
 - Mode VPN passthrough PPTP L2TP et tunnel IPsec.
- * Parefeu :
 - Administration via l'interface web
 - o Filtrage par adresse IP/port/protocole/paquet et contenu-URL ;
 - o Parefeu sur VPN ;
 - o Statefull Packet Inspection-DoS/DDoS ;
 - UPnP, NAT, DMZ, serveur virtuel ;
 - Historique des connexions.
- * QoS :
 - Allocation d'une bande passante par adresse IP/adresse MAC/port ;
 - Gestion des priorités pour les flux entrants et sortants de 20 applications différentes ;
 - Gestion VLAN.
- * Fonctions multiservices :
 - 4 ports USB2.0 ;
 - Serveur FTP pour unités de stockage ;
 - Serveur d'impression pour imprimantes USB ;
- * Maintenance :
 - Configurateur web sécurisé ;
 - Sauvegarde et restauration de la configuration du routeur ;
 - Possibilité de mise à jour via l'interface web ;
- * Processeur d'au moins 160 MHz ;

* Mémoire d'au moins 8Mo flash et 32 SDRAM.

3. Structure proposée

Comme les bâtiments de l'Assemblée Nationale sont étendus sur une zone un peu vaste telle que la distance les séparant devient grande, il est préférable qu'il y ait mixité du réseau local filaire (LAN) et réseau local sans fil (WLAN).

Schématiquement, la structure peut se présentée comme suit :



B. Services après vente :

Les services après vente couvrent :

- * La disponibilité des pièces et accessoires de rechange dans les magasins du prestataire ou la garantie de disponibilité chez son partenaire commercial ;
- * La disponibilité des techniciens du prestataire en cas de problème technique particulier ;
- * La capacité d'assister le bénéficiaire (Assemblée Nationale) en cas de besoin.

Les soumissionnaires sont impérativement tenus de se conformer aux exigences stipulées ci-hauts.

Le non respect de ces conditions peut entraîner la nullité de l'offre, l'annulation du marché éventuel et la réclamation de dommages et intérêts.

La garantie d'une année, devra pouvoir être effectivement assumée par le fournisseur au Burundi.

Il en sera de même pour les services de mise en service qui incluent :

- i) la fourniture des procédures de réception avec la liste des essais qui devront être réalisés ;
- ii) les essais et la mise en service des appareils ;
- iii) la fourniture du manuel d'utilisation.

Fait à Bujumbura, le / / 2009

Le Secrétaire Général Administratif

Marc RWABAHUNGU

Annexe 1 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Date :.....
Crédit :.....
DAO N° :.....

A : (Nom et Adresse de l'acheteur)
N° de registre de commerce
N° et lieu de domiciliation de compte bancaire

Messieurs,

Après avoir examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris les addenda dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer des équipements conformément au Dossier d'appel d'offres:

et pour la somme de :
..... le prix de soumission s'entend hors droits de douanes, hors droits compensatoires mais T.T. et redevances administratives comprises (prix total de l'offre en chiffres et lettres) ou autres montants énumérés au bordereau des prix ci-joint et qui fait partie de la présente offre.

Nous nous engageons, sur nos biens meubles et immeubles, à livrer le matériel et à réaliser les prestations conformément audit cahier spécial des charges, si notre offre est acceptée, dans un délai maximum de soixante **(60) jours** à compter de la date de réception de la notification du marché.

Si notre offre est acceptée, nous fournirons une garantie bancaire de bonne exécution d'un montant de 5% du prix du marché, pour l'exécution satisfaisante de celui-ci.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la

présente offre, complétée par votre acceptation écrite dans votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous liant réciproquement.

Lejour de 2009

Signature,

.....

.....

(Titre ou fonction)

(Nom et prénoms)

Dûment autorisé à signer une soumission pour et au nom de

.....

(S'il y a lieu, annexer la résolution de la société ou de l'organisme autorisant le signataire à signer cette soumission).

Annexe 2 : MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION

NOM DE L'INSTITUTION BANCAIRE OU FINANCIERE

DATE.....

REFERENCE :

CAUTION DE SOUMISSION

Nous soussignés, (nom de l'Institution financière)....., type de société..... au capital de Ayant son siège au Burundi, représenté par :

Monsieur, Directeur Général,

déclarons par la présente nous porter caution solidaire pour le compte de la Société (Nom de la Société) N° du registre de commerce de la Société Adresse (BP.....) au profit de l'Assemblée Nationale du Burundi jusqu'à concurrence de (en lettre et en chiffres) Francs burundais en garantie de son offre relative à la « **fourniture, l'installation et la mise en service des ordinateurs portables à l'Assemblée Nationale** ».

Le présent cautionnement de soumission, dont la validité est strictement subordonnée à la domiciliation de tous les règlements afférents au marché y résultant, au compte N°..... (N° de compte de la Société)..... dans nos livres expire le, date au delà de laquelle la (Nom de l'Institution financière) sera libérée du présent engagement sans qu'il soit nécessaire de la lui restituer.

.....

Signature autorisée
et cachet de l'institution

**Annexe 3 : MODELE DE GARANTIE DE BONNE FIN
D' EXECUTION**

A: (Nom et Adresse de l'acheteur)

Attendu que (nom du fournisseur)

.....
Ci-dessous désigné comme "le fournisseur" s'est engagé, en exécution
du marché

N° en date du2009 à vous fournir
(description des fournitures)

.....
.....
.....
.....
.....

..... stipulés dans le marché, ci-après désigné comme `le marché`.

Et que vous avez stipulé dans ledit marché que le fournisseur vous remettra une garantie bancaire d'une banque commerciale, du montant stipulé ci-après représentant 5% du montant du marché, comme garantie de bonne fin d'exécution de ses obligations conformément au marché.

Et que nous avons convenu de donner une garantie au fournisseur :

Dès lors nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à votre égard, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de (montant de la garantie en chiffres et lettres)

.....
..... et nous engageons à vous payer, dès réception de votre première demande écrite, déclarant que le fournisseur ne se conforme pas aux stipulations du marché, et sans argument ni discussion, toute (s) somme (s), dans les limites de (montant de la garantie), ci-dessus stipulées, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de votre demande ou du montant indiqué ci-dessus.

La présente garantie est valable jusqu'à la réception définitive

Notre siège à

(Ci-dessus désignée comme " banque") sommes tenus à l'égard
de.....

(ci-dessus désigné comme "l'acheteur") pour la somme de :

.....
que la banque s'engage à régler intégralement audit acheteur,
s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Fait à Bujumbura le

Nom et prénom :

Signature et cachet du Garant

Annexe 4 : MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR.

Nom _____ de
société :

Nom et Prénoms du directeur général
:

Adresse :
.....

Téléphone :
.....

N.I.F. :

Capital _____ enregistré :
.....

Personne bénéficiant de la procuration et signant les documents relatifs à l'offre et au marché (nom, prénoms et fonctions) :
.....
.

Nombre total de personnels permanents :
.....

Chiffre d'affaires des trois (3) dernières années :

2007 :
2006 :
2005 :

Fait à le2009.

Signature et cachet du soumissionnaire :

Annexe 5 : Déclaration d'origine des fournitures

N° poste	Nature des fournitures	Pays d'origine

Joint à ma/notre soumission du

Pour l'Appel d'Offres N°

Fait à, le / / 2009

Le soumissionnaire (signature et caché)

Annexe 6 : Déclaration de nationalité

Je/nous soussignés(s) (nom, prénom, domicile)
agissant en qualité de Pour mon/notre
compte ou pour le compte de(raison sociale de
la firme) déclare/déclarons être de nationalité

La/les firme(s) que je/nous représente/représentons a/ont son/leur siège
à

Fait à, le / / 2009

Le soumissionnaire (signature et caché)